

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas le reproche d'indifférence adressé par le très honorable député. Il y a déjà un certain temps que le gouvernement se préoccupe du crime organisé. Nous avons donné notre pleine et entière collaboration à l'enquête effectuée à ce sujet au Québec. La dernière série de modifications au Code criminel a fait voir que nous étions disposés à donner un statut légal aux enquêtes sur le crime effectuées par les provinces, mais la décision de la Cour suprême du Canada a rendu inutile toute modification à cet effet. Dans les milieux policiers et autres, l'opinion générale est que ce sont les procureurs généraux des provinces qui sont le mieux placés pour exécuter ce genre d'enquête, car c'est d'eux que relève l'application du Code criminel. A preuve, l'enquête du Québec. Comment parler d'indifférence? Ce n'est pas nous qui déclarons ce qu'on a pu entendre hier soir à la télévision. N'est-ce pas le député de Northumberland-Durham qui a dit qu'il n'y a pas de crime organisé en Ontario?

Une voix: C'est trop facile!

Une voix: Cela s'est passé il y a cinq ans.

M. Basford: C'est pour donner suite aux recommandations et aux consultations que nous avons avec les dix procureurs généraux des provinces, qui représentent toutes les parties du Canada, que nous proposons à la Chambre de modifier la loi sur les tables d'écoute. Tous les corps policiers du pays ont dit qu'ils ont les mains liées dans la lutte contre les chefs du crime organisé. Au lieu de chercher à provoquer des feux d'artifice parlementaires, j'espère que le très honorable député veillera à la bonne adoption de ce bill.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Ce n'est pas un feu d'artifice que nous a donné le ministre, mais ses faux-fuyants habituels. Regardons la vérité en face: le crime international s'étend dans l'ensemble du Canada, tandis que les procureurs généraux sont impuissants en dehors de leur province. J'en reviens à cette question élémentaire: le ministre veut-il appliquer les recommandations des deux commissions, et créer une commission royale pour empêcher les malfaiteurs, où qu'ils soient, de se cacher directement ou indirectement?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de York-Simcoe.

M. Baker (Grenville-Carleton): Pas de réponse.

M. Diefenbaker: La question appelle une réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Basford: Monsieur l'Orateur . . .

M. Clark: Vous l'avez débusqué!

M. Basford: Le très honorable député n'a posé de question, il n'a fait que répéter une observation antérieure. J'avais déjà répondu que dans les milieux policiers on estime que ces enquêtes doivent s'effectuer au niveau provincial, à l'initiative des procureurs généraux de provinces. Je dois rencontrer les

procureurs généraux sous peu. S'ils font ce genre de recommandations, j'y songerai. Je dois dire au très honorable représentant que pour l'instant il semble préférable d'accepter le conseil de toutes les forces policières du pays et de modifier le Code criminel comme le gouvernement se propose de le faire de façon à leur permettre de mieux faire face au crime organisé.

M. Diefenbaker: Le ministre dissimule-t-il quelque chose?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Retournez à Londres.

L'ÉMISSION DE RADIO-CANADA SUR LE CRIME ORGANISÉ—LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice voudrait-il parler du fait que plusieurs aspects du film présenté hier soir traitaient de domaines qui relèvent nettement de l'autorité fédérale—les prêts usuriers, la réglementation des narcotiques et ainsi de suite—par ailleurs, les dispositions que nous recommandons si instamment le ministre sur l'écoute électronique ont été jugées inacceptables aux États-Unis et ce pays a réussi à résoudre ce problème plus efficacement que le gouvernement canadien.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, une partie de la question du député semble exacte, c'est-à-dire que selon divers rapports, dont celui de la commission d'enquête sur le crime au Québec et les travaux de la CLEU en Colombie-Britannique, les prêts usuriers deviennent de plus en plus une façade pour couvrir les activités du crime organisé. C'est pourquoi les articles 3 et 20 de la loi sur les petits prêts ont été inclus dans la mesure modificative concernant l'écoute électronique dont le Parlement est saisi.

M. Baker (Grenville-Carleton): L'écoute électronique, c'est tout ce que vous pouvez répondre.

* * *

LES FINANCES

L'AGGRAVATION PRÉVUE DU CHÔMAGE ET DE L'INFLATION

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme les États-Unis ont annoncé, la semaine dernière, qu'ils avaient enregistré le taux de chômage le plus bas depuis deux ans et demi, alors que le Canada enregistre son taux le plus élevé depuis trente-sept ans, et comme l'inflation continue d'être plus marquée ici qu'aux États-Unis, le ministre est-il en mesure aujourd'hui de confirmer la conclusion d'un document de l'OCDE qui doit être publié ce mois-ci à Paris, selon laquelle le Canada doit s'attendre à des jours encore plus durs, la croissance réelle demeurant inférieure à 4 p. 100 et le taux élevé d'inflation et les déficits considérables persistant pour la plus grande partie de 1978?